

# LE PETIT FONDEUR



## EDITORIAL

Voici le premier numéro d'une série prévue sur un thème qui fait partie du programme des classes de 4ème : la Révolution industrielle au XIXème siècle.

L'exemple de notre région est significatif de ce formidable développement. Saint-Florent et ses environs, Rosières en particulier, ont vu la création et l'évolution d'usines dont l'histoire fait partie de notre patrimoine.

Par une initiation à l'archéologie industrielle (à la faveur de visites qui seront notamment faites à l'usine de Rosières et au site des Lavois) et par tout un travail d'étude de documents d'archives, les élèves vont essayer de comprendre, puis de décrire, les progrès des techniques et les transformations profondes de la société au siècle dernier.

L'équipe éducative.

La classe de 4ème vous présente ici les débuts de l'industrialisation à travers deux exemples : celui de Saint-Florent et surtout de Rosières, de la fin du XVIIIème siècle jusque vers 1870.

Dès la fin du XVIIIème siècle, les nobles ont voulu s'enrichir : plusieurs nobles qui possédaient la terre, des moulins, des forêts et des richesses demandèrent l'autorisation de créer des hauts-fourneaux. Un siècle plus tard, les temps ont changé : ce sont des patrons qui reprennent les usines. Ce journal racontera les débuts de la sidérurgie à Rosières et Saint Florent.

## TENTATIVES DE CREATION FIN XVIII<sup>e</sup> SIECLE

En 1784, le marquis et la marquise de Folleville souhaitaient "établir dans leur marquisat de Castelleneau au canton du Moulin de Rozière, un fourneau pour la fabrication en fonte des matières existantes dans une mine dépendante du même marquisat". (1)

(1) A.D. Cher B 2426 (20 septembre 1784)

Ils ont adressé une requête à M. Duquesnoy Demoussy, grand maître des Eaux et forêts, afin d'en obtenir la permission. Celui-ci ordonne à M. Rémond, conseiller du roi et de Monseigneur le Comte d'Artois, d'aller demander l'avis des habitants des environs et savoir s'ils sont d'accord ou pas pour la construction du fourneau. Alors, M. Rémond part de Bourges et arrive à Saint-Florent distant de quatre lieues (2). Il s'installe chez l'aubergiste Peyroux.

En premier lieu, les habitants de Sainte-Thorette s'opposent à l'installation du fourneau car ils vont être gênés par les "voituriers, charbonniers et les conducteurs de mines". Les propriétaires du bac seraient gênés par les chevaux. Leurs terres déjà dévastées par les "crues d'eau" le seraient en outre par ces animaux.

Ensuite Pierre Antoine Jean Rémond écoute les oppositions de certains nobles. Le duc de Béthune Charost, pair de France, seigneur de Mareuil, est hostile au projet car

(2) ancienne mesure de distance, environ 4 km

il n'y aura jamais assez de bois pour toutes les forges du Berry (déjà "vingt forges"! car le roi "voulait vivifier le Berry"), et cela concurrencerait ses propres forges. Il ajoute que cela occasionnerait la hausse du prix du bois et qu'il n'y aurait pas assez de "minerez" pour tout le monde. De plus, sur le Cher "flottable mais non navigable" il y aurait un grand encombrement. La forêt de Tronçais, la seule qui pourrait alimenter la forge, est trop loin (18 lieues), donc trop chère.

Le marquis et la marquise de Chateauneuf, propriétaires de Forgeneuve à Saint-Baudel "à deux lieues du moulin de Rozière", ainsi que "Monseigneur Comte d'Artois, fils de France, frère du roi et prince apanagiste du Berry" partagent la même opinion que celle du duc de Charost.



Le propriétaire du moulin à blé de Preuilly, avocat au Parlement, déclare que le moulin est "de nécessité indispensable", mais que le fourneau, lui, ne serait "utile qu'à son propriétaire et nuisible à tous": il gènerait le meunier à cause des nombreux passages sur le Cher pour "l'importation et l'exportation des marchandises". Si le fourneau était construit, le propriétaire du moulin demanderait une indemnité pour le dérangement du meunier.

Des officiers municipaux de Chateauneuf s'opposent au projet, ainsi que les représentants des habitants de Villeneuve, à cause des "déli's continuels que pourraient commettre les forgerons et charbonniers, et la quantité considérable de mulets et de chevaux", et de l'augmentation du prix du bois : les représentants de la ville de Bourges nous renseignent sur cette augmentation:

prix de la corde (3) de bois  
20 ans ayant: 15 livres  
6 ans ayant: 20 à 22 livres  
actuellement: 27 à 28 livres

(3) mesure de bois, environ 4 stères

En outre, le fourneau attirerait "toute espèce d'étrangers féroces, dangereux, et nuisibles".

Les représentants de la ville d'Issoudun protestent à leur tour car le fourneau causerait "la ruine des métayers" et la hausse des salaires aux dépens des patrons. La main d'œuvre de l'agriculture serait détournée vers l'industrie; qui plus est, cette main d'œuvre industrielle pourrait s'avérer insuffisante à Saint-Florent où il y déjà "six manufactures, tuille, chaux, carreaux..."

Le sieur Robert Peyroux "sindic de la paroisse de Saint-Florent" refuse de donner son avis par "considérations particulières": les habitants de Saint-Florent dépendent en effet du marquis et de la marquise de Folleville, héritiers de leur oncle Bussy.

*parties. Croyant pourtant qu'il déclina qu'il  
ne s'opposent à la construction de ce  
fourneau de nos seigneurs, de son conseil  
et signé Peyroux syndic*

Ce dernier avait un autre projet, en accord avec le "sieur Leclerc maître de forges, fermier des forges de Mareuil, Bigny et Forgeneuve."

Leclerc avait envie d'installer un martinet au moulin de la Chaize à Saint-Florent, propriété du marquis de Bussy, moulin situé à "sept ou huit cents toises<sup>(4)</sup>" de celui de Rosières.

M. Rémond constate sur les lieux "des préparatifs assez considérables pour la construction d'un fourneau et d'un martinet," qui serviraient à "parer les fers" provenant des forges dont Leclerc est fermier; il fabriquerait "des faux, fauilles et autres instruments à l'usage des gens de la campagne".

Le Comte d'Artois dénonce le sieur Leclerc de Vièvre comme le véritable inspirateur de ce projet "dangereux et préjudiciable"; il n'est qu'un "particulier... à la cupidité insatiable".

En conclusion, la construction du fourneau n'est pas autorisée en raison de tous les préjudices cités.

## LES CREATIONS AU XIX<sup>E</sup> SIECLE

Pour construire une usine au XIX<sup>e</sup> siècle, il fallait avoir l'autorisation du gouvernement.

En 1843, le Marquis de Travanet a demandé la permission d'établir "Un haut-fourneau, les accessoires nécessaires au traitement métallurgique du minerai de fer et à sa conversion en fonte" (5), sur sa propriété des Lavois dans la commune de St Florent.

La force motrice sera l'eau, prise grâce à une "dérivation du Cher" dans la retenue du moulin des Lavois.

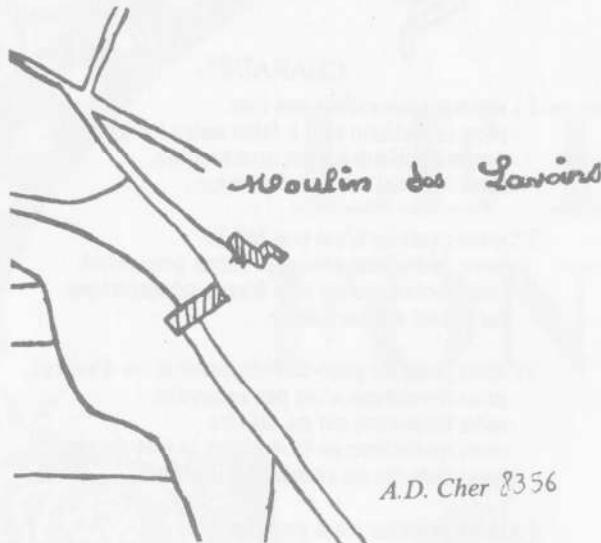
Il prévoit de produire annuellement de "deux mille à deux mille cinq cents tonnes de fonte". Le minerai de fer viendra "des minières des bords du Cher" en quantité égale à trois mille à quatre mille mètres cubes par an. Comme combustible il veut employer du coke provenant des houillères de Commentry, à raison de huit mille mètres cubes par an.

Donc, par la voie d'une affiche datée du 15 février 1843, le gouvernement informe la population de la commune de Saint-Florent du projet du Marquis de Travanet.

(4) mesure de longueur, valant 6 pieds

(5) A.D. Cher 8 S 16

Les personnes qui auraient intérêt à s'opposer à cette demande, pourront le faire dans le délai légal de quatre mois (L'usine sera construite).



S'il n'y avait pas d'opposants au projet d'usine, le demandeur recevait de l'Etat l'autorisation nécessaire à la construction de sa fabrique.

L'exemple en est donné par une affiche datée du 6 Juin 1857, signée de Napoléon III, "faite au palais de Saint-Cloud", qui fait connaître à tous le décret autorisant "l'usine à fer de Rosières dans la commune de Lunery".

Cette affiche retrace l'Histoire de l'usine. Cette usine créée en 1836, se composait alors d'une forge, d'une fonderie, d'un haut-fourneau et appartenait au Comte de Boissy héritier de la défunte marquise de Folleville. En 1840, on rajouta "les machines à vapeur destinées à faire mouvoir la soufflerie des deux hauts-fourneaux".

En 1844, le Comte de Boissy demanda l'autorisation pour un troisième haut-fourneau. En 1857, cette usine est grande.

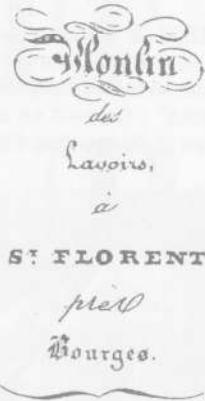
Votre très humble et très  
obéissant serv  
J. de Boissy  
Propriétaire de l'usine de Rosières  
Cortet au 9 juillet 1857.

Les forces motrices utilisées sont fournies en partie par la rivière du Cher, et en partie par des machines à vapeur. L'usine se compose alors de deux hauts-fourneaux au charbon de bois, un haut-fourneau au coke, six feux d'affinerie au charbon de bois, deux fours à réverbère et un four de fonderie, et des appareils de soufflerie.

Les patrons propriétaires de l'usine sont soumis à de nombreuses obligations : ils doivent maintenir leurs hauts-fourneaux en activité constante, ils doivent se conformer aux lois, décrets, ordonnances ou règlements existants. Les "permissionnaires", en outre, fourniront chaque année au préfet des "éts certifiés des matières employées, des produits obtenus et des ouvriers occupés dans l'établissement" ; ils paieront, au titre de taxe de permission et

pour une fois seulement une somme de trois cents francs qui sera versée entre les mains du receveur de l'arrondissement ; ils seront tenus de payer à la caisse du receveur des domaines une redevance annuelle de six cents francs pour la prise d'eau qui leur est concédée.

Aux Lavois, la taxe de permission est de deux cents francs. La redevance annuelle d'eau s'élève à quatre vingts francs.



## LA CRISE ECONOMIQUE AU MILIEU DU XIX<sup>e</sup> SIECLE

C'est par le Président du Tribunal de Commerce que le Préfet du Cher est alerté au sujet des crises affectant les usines de Rosières et des Lavois. Le 19 décembre 1855, il lui expose "la souffrance momentanée des affaires", "le chômage provoqué par l'état de faillite", "la rareté du numéraire" et "la cherté des subsistances".

Les ouvriers ne sont plus payés.

Le Président du Tribunal de Commerce pense que "la chute des usines de Rosières" date principalement de 1848. A cette date, le "gouvernement républicain promettait beaucoup à la classe ouvrière". Mais le Président constate que ce même gouvernement "entravé dans sa marche, gêné dans ses allures, tiraillé en tous sens par la représentation dite nationale, ne pouvait arriver à la réalisation d'aucun projet véritablement utile".

Si bien qu'en 1855, les ouvriers de Rosières, au nombre "de plus de 1200 personnes", réclament des "saisies" et des "mesures conservatoires", pour "assurer leurs gages", car ils ont peur de ne plus être payés. Le Président du Tribunal de Commerce a obtenu des patrons de l'usine que les ouvriers "rentrassent dans leurs arriérés". De cette façon, il a évité, dit-il, que ces mêmes ouvriers "se portent dans les campagnes, où ils eussent pu commettre des déprédations de plus d'un genre".

Les usines ferment et sont mises en vente.

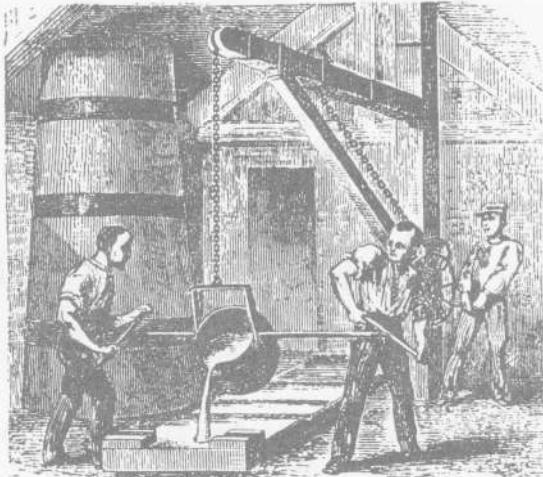
L'usine de "Rozières, près Saint-Florent" est restée fermée depuis 1849 après la liquidation des affaires de Monsieur Arnoux et Compagnie qui ont mis "l'immeuble" en vente au prix de 800 000 F. L'usine a été achetée 400 000 F par la maison Goin devenue "aujourd'hui" (en 1855) "la société Gallicher". Le Président du Tribunal de Commerce indique que les nouveaux propriétaires n'utilisent qu'une partie de l'usine pour convertir "en fer neuf des vieilles ferrailles provenant de diverses places à l'intérieur, principalement d'Issoudun".

Quant à l'usine des Lavois, elle est exploitée par M. Bonne ; elle "fonctionne très mal" et on prévoit que M. Bonne "sera entraîné malgré lui dans le désastre". En effet, il a des dettes et les "requêtes des créanciers" menacent l'usine de disparition.

Le Président de la Chambre de Commerce impose que "seuls les objets fabriqués soient saisis" pour rembourser les créanciers ; ainsi il espère qu'en sauvegardant les bâtiments et les machines, l'usine pourra redémarrer en des temps meilleurs.

En 1882, le propriétaire M Deshayes-Bonneau, qui connaît toujours des difficultés, a une idée : il demande que la fonderie de canons de Bourges utilise son haut-fourneau "très bien construit sur le Cher" ; mais la fonderie refuse.

Le 23 Juin 1857 le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et Travaux Publics, envoie une lettre à Mr le Préfet du Cher (6) pour savoir si les plaintes des ouvriers de Rosières sont "légitimes" : ceux-ci en effet "se plaignent de l'irrégularité de la paye et du manque d'ouvrage".



OUVRIERS COULANT LA FONTE DANS UN MOULE.

Le Préfet se renseigne. Le "commisariat" de police du canton de Charost par une lettre du 3 Juillet 1857 lui indique que les forges de Rosières "ne sont occupées que 12 à 15 jours par mois". Et souvent "les fonds manquent pour payer les jours de travail". M. Gallichet, le patron de l'usine de Rosières, par une lettre du 25 Juillet 1857, explique à son tour au Préfet du Cher que Rosières n'a pas fonctionné depuis la fin de l'année 1849 jusqu'au mois d'octobre 1855. Depuis 1855, le travail se ralentit : à cause du manque d'eau, de la crise de l'industrie du fer, de la baisse de son prix et de l'augmentation du coût de production du fer. M. Gallichet attendait que le chemin de fer de Bourges à Montluçon passe par l'usine et qu'il y ait de meilleures conditions de transport pour relancer Rosières. D'après M. Gallichet il n'y a pas de chômage, les employés sont bien payés et il assure "à chaque ouvrier un salaire honorable". S'ils sont malheureux, c'est que, dit-il, "parmi nos ouvriers, comme dans toutes les populations industrielles, il en est bon nombre dont la dépense dépasse les gains, et qui jettent sur un prétendu retard de paiement de leurs rentes la cause de leur detresse" ; il ajoute que ses ouvriers sont recrutés parmi les plus mauvais" pris un peu partout (...) dans ce que les autres établissements consentent à perdre". Il s'en suit "qu'on a autour de soi une population turbulente, dépendante, difficile à diriger".

Quelque temps après, par une lettre du 25 juillet 1857, M Boigues-Rambourg expose au Préfet les causes générales de la crise : "les commandes cessent d'arriver aux usines ; si rien ne vient modifier la situation actuelle, un chômage prochain est inévitable au moins pour la fabrication de la tôle". Il met en cause un décret qui permet "l'introduction en franchise des fers et tôles, sans acquit" de douane. Ce décret qui amène ainsi librement le fer étranger en France, le "ralentissement de tous les grands travaux et surtout ceux du chemin de fer", la crise financière, la loi sur les sociétés, voilà les grandes causes de la crise.

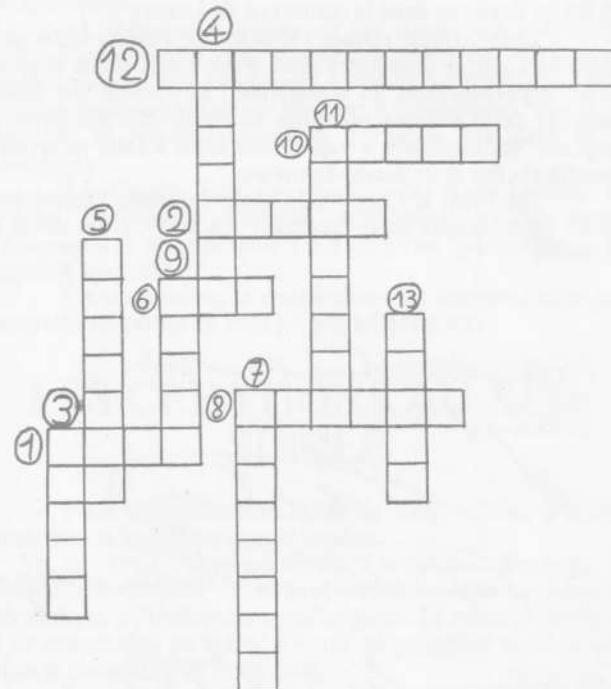
Le Petit Fondateur numéro 2 vous parlera des techniques de la métallurgie utilisées dans notre région...



### CHARADES.

- 1 : mon premier n'est pas bas.  
mon deuxième sert à faire cuire les gâteaux.  
mon troisième est un mot anglais.  
mon tout est un lieu de fusion.
- 2 : mon premier n'est pas faible.  
mon deuxième est un pronom personnel.  
mon troisième est une forme géométrique.  
mon tout est un métier.
- 3 : mon premier peut être de combat ou d'assaut.  
mon deuxième n'est pas mauvais.  
mon troisième est un chiffre.  
mon quatrième se trouve sur la tête du cerf.  
mon tout est un combustible solide.
- 4 : mon premier n'est pas dur.  
mon deuxième est la 12ème lettre de l'alphabet.  
mon troisième est un article défini.  
mon tout a servi beaucoup au moyen âge.

### MOTS CROISES



- 1 : carbone utilisé comme combustible mais ce n'est pas du papier !
- 2 : marchez 4km, vous en aurez fait une !
- 3 : "ficelle" de bois.
- 4 : un mot que l'on crie quand on se fait mal !
- 5 : par des puits on allait à ses veines !
- 6 : on dit qu'il faut le "taper" quand il est chaud.
- 7 : ne sert pas à taper les mollets mais à taper le n°6.
- 8 : un objet indispensable pour le blé, le café, les légumes, le sel et le poivre.
- 9 : autre matière que le papier pour fabriquer les cocottes.
- 10 : en latin, se dit "fabrica".
- 11 : un endroit où on met du feu pour faire fondre le fer au XIXème siècle.
- 12 : leur travail les rend noirs.
- 13 : additionnez 6 pas pour en avoir une.